



CONSEIL EXECUTIF

Cinquante et unième session

Point 4.1 de l'ordre du jour

METHODE DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE -
MANDATS DES COMMISSIONS PRINCIPALES

(Amendements additionnels proposés par le Professeur Julie Sulianti Saroso
au texte du projet de résolution figurant dans le
document EB51/11 - Annexe)

1. Supprimer l'alinéa 5).
2. Ajouter le paragraphe suivant :

"6. RECOMMANDE que les délégations désirant participer à la discussion des rapports annuels du Directeur général et du Conseil exécutif limitent leurs interventions aux questions traitées dans ces rapports pour donner à l'Organisation des indications concernant l'orientation de sa politique."

